



2022\_002

**DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**OBJET :**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Débat d'orientation  
budgétaire

*Séance du 10 février 2022*

Nombre  
d'administrateurs  
en exercice : 20

Le 10 février deux mille vingt-deux à 9h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

**Etaient présents :**

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **COUDERC Didier**, Maire de Saint Bazile ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Date de l'envoi  
de la convocation  
le 26/01/2022

Mesdames : **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

**Etaient excusés :**

Messieurs : **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride.

Date de l'affichage  
du PV:

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende.

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

**Madame GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels, donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

### Le Président présente à l'assemblée :

Sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2022 joint en annexe, et faisant observer que selon les dispositions de l'article 11 du décret n° 2020-554 du 11 mai 2020 portant diverses dispositions relatives aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, le rapport sur les orientations budgétaires donnent lieu à un débat au Conseil d'Administration, Monsieur le Président invite les élus de l'assemblée à s'exprimer.

Les élus font part de leur approbation des éléments transmis pour ce débat d'orientation budgétaire pour le Centre de Gestion.

Le débat est clos par Monsieur le Président.

### Il est proposé :

- **D'APPROUVER** la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2022
- **DE PRENDRE ACTE** de l'existence du rapport d'orientations budgétaires (ROB).

### Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2022
- **DE PRENDRE ACTE** de l'existence du rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Pour extrait conforme,  
Mende, le 10 février 2022

Le Président,



Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Délibération certifiée

Exécutoire le,

Transmis au représentant de l'Etat le

Publié le :

